



DELIBERATION 2019-041 DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 08 avril 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER - V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ - M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – N. CARON.

MM. Ph. DERUY – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – P. VISENTIN - J.N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – M. GUIDEZ - L. DE LE VALLEE – L. ANTINORI – J.L. TABARY - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - J. VASSEUR – F. CARON - M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Chantier International Jeunes – Togo 2019 – Demandes de subventions.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la démarche initiée depuis plusieurs années avec des jeunes du territoire dans le cadre de l'engagement avec la participation de jeunes à des chantiers internationaux.

Monsieur le Président rappelle le chantier international qui s'était déroulé il y a quelques années au Maroc avec l'appui de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'Arrageois et l'Association SCI pour une dizaine de jeunes du territoire.

Monsieur le Président rappelle le travail initié avec l'association NOA qui intervient pour des actions de développement agricole dans la Région de NOTSE au TOGO en apportant le soutien financier de l'intercommunalité pour la construction de puits.

Monsieur le Président précise qu'un travail s'est engagé avec l'association NOA pour bâtir avec les habitants de NOTSE des greniers à grains dans le cadre d'un chantier international qui se déroulerait pendant les vacances de la Toussaint 2019 et concernerait onze jeunes du territoire.

Monsieur le Président détaille le budget de cette opération qui représente une dépense de 40 500,00 € et les possibilités d'aides susceptibles d'être accordées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Conseil Départemental du Pas de Calais au titre de l'opération « Imaginons un monde meilleur ».

Il vous est proposé d'approuver le principe de cette opération, d'approuver les demandes de subventions à déposer auprès de la DDCS et du Conseil Départemental, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

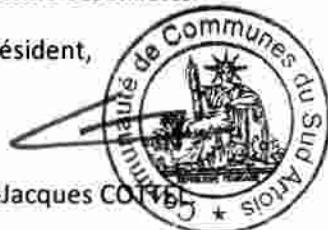
- d'approuver le projet de chantier international Jeunes devant se dérouler au Togo dans la Région de NOTSE pendant les vacances de la Toussaint 2019 avec l'appui de l'Association NOA ;
- d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération ;
- de solliciter sur ce programme l'aide financière de la DDCS et du Conseil Départemental du Pas de Calais ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget primitif de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 15 avril 2019 et transmission
en Préfecture le 15 avril 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COINTE



Le Président,

Jean-Jacques COINTE

